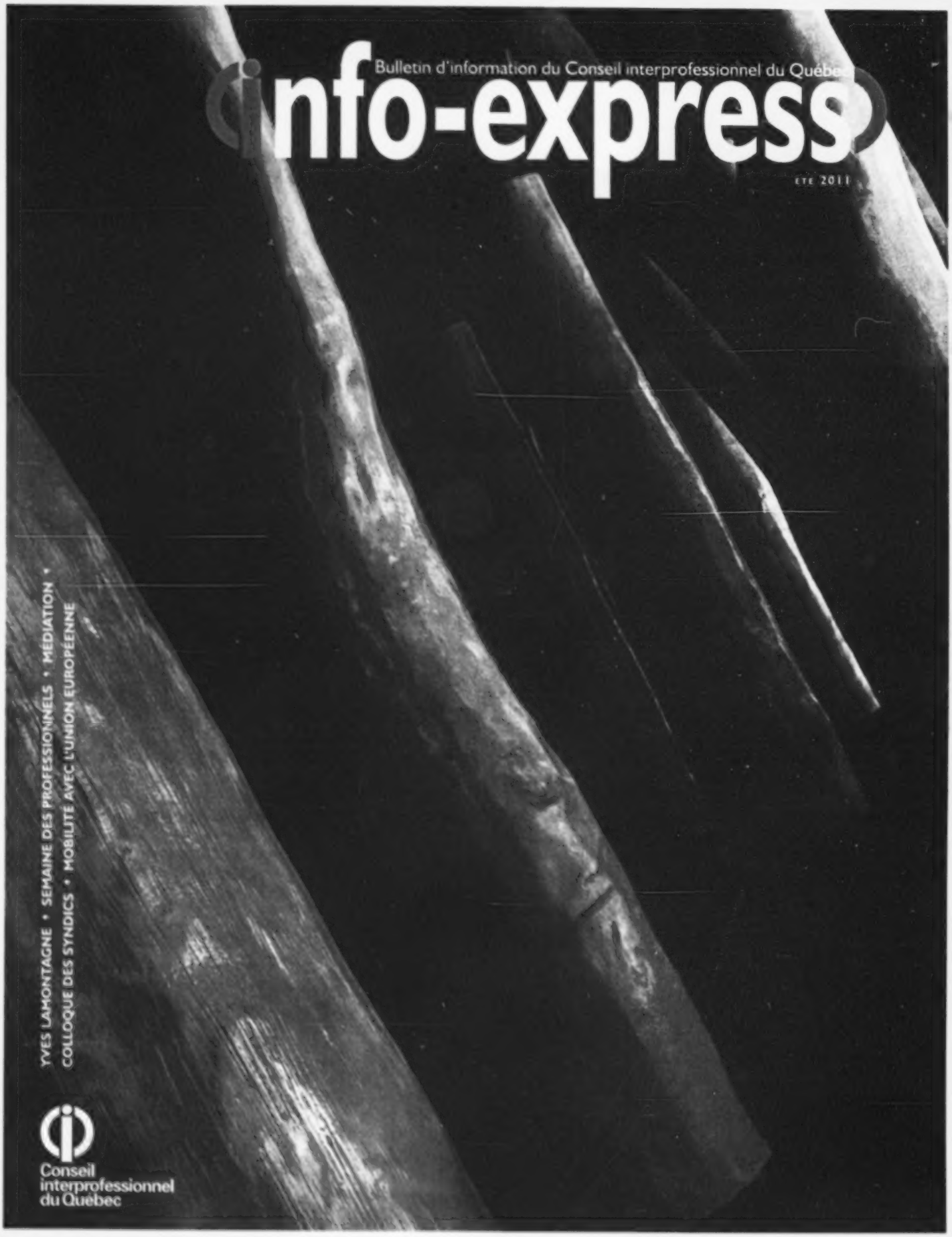

Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

info-express

ÉTÉ 2011

YVES LAMONTAGNE • SEMAINE DES PROFESSIONNELS • MÉDIATION • COLLOQUE DES SYNDICS • MOBILITÉ AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Conseil interprofessionnel du Québec

MOT DU PRÉSIDENT

NOS ENJEUX ET NOS ORIENTATIONS (2E PARTIE)

RICHARD GAGNON, FELLOW ADMINISTRATEUR AGRÉÉ, PRÉSIDENT DU CIQ

Dans mon article précédent (*info-express*, hiver 2011), je vous ai présenté les grands enjeux auxquels seront confrontés les ordres professionnels au cours des prochaines années.

Je vous présente maintenant la réponse à ces enjeux. Cette réponse est exprimée en cinq orientations stratégiques, adoptées par les ordres professionnels en mars dernier et qui guideront nos actions jusqu'en 2016.

Ces orientations se veulent le reflet de la contribution des ordres et des professionnels au développement de la société québécoise et au bien-être de sa population.

La protection du public. En lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, le CIQ entend **exercer un leadership dans la recherche de solutions afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.**

Une réflexion sera entreprise devant permettre d'actualiser la notion de protection du public et de proposer des stratégies pour améliorer les mécanismes créés par le *Code des professions* il y a près de 40 ans.

Les services professionnels. Dans un contexte démographique préoccupant, le CIQ entend **promouvoir et soutenir les interventions destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.**

Par exemple, le CIQ documentera les actions qui concourent au développement optimal de l'offre de main-d'œuvre professionnelle, en regard notamment des aspects de la formation, de l'intégration au marché du travail, de la rétention, de la mobilité et de la promotion. Il fera valoir l'expertise des ordres professionnels en soutien aux actions d'autres intervenants sur ces aspects.

La collaboration. Le CIQ entend appuyer **une culture de collaboration entre les ordres professionnels afin de favoriser des actions concertées.** Il s'attardera notamment à la prévention et à la gestion des différends pouvant survenir entre des ordres. Ainsi, pour la première fois, un processus de médiation offert par le CIQ est accessible aux ordres professionnels (voir page 5).

Une valeur ajoutée. Le CIQ entend **promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs 347 000 membres afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée** au développement de la société québécoise. Un sondage de notoriété des ordres professionnels sera réalisé prochainement. Les résultats permettront de définir les options en matière de stratégies de communication et conduiront à l'adoption d'un nouveau plan de communication en 2012.

Les partenaires. Le CIQ entend **exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires, aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.** Nous poursuivrons ainsi un mode de collaboration « gagnant-gagnant » avec l'Office des professions du Québec. Nous intensifierons les maillages avec les acteurs de l'éducation. Nous comptons établir des liens fructueux avec les partenaires du marché du travail.

La mise en œuvre de nos orientations vous sera rapportée par l'*info-express*. ■

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 890, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone : 514 288-3574 Télécopieur : 514 288-3580 Courriel : courrier@professions-quebec.org Site : www.professions-quebec.org

info-express Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec
Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des 46 ordres professionnels québécois. Le Code des professions lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

RÉDACTION : Jean-François Thuot, Dominique Demers et Julie de Gongre • **CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUES :** Galina de Repentigny • **PHOTO DE LA COUVERTURE :** Kiran Ambwani • **IMPRESSION :** J. B. Deschamps •
Tous les articles publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits à la condition d'en indiquer la source. •
Dépôt : ISSN-1201-852X Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

L'*info-express* est imprimé avec des encres végétales sans composés organiques volatils sur du papier Chorus Art, fabriqué à 50 % de fibres recyclées, dont 25 % de fibres postconsommation.

YVES LAMONTAGNE
LAURÉAT DU *PRIX DU CIQ*

Médecin, humaniste et communicateur hors pair, le lauréat du *Prix du CIQ* 2011 a apporté une contribution remarquable au développement du système professionnel.

Après avoir obtenu son diplôme d'études médicales en 1967, Dr Yves Lamontagne a travaillé en Afrique comme responsable des camps des enfants biafrais victimes de la guerre qui sévissait alors dans cette partie du monde.

Il entreprend par la suite des études en psychiatrie, qu'il termine à l'Institute of Psychiatry de Londres. S'amorce alors une carrière remarquable en tant que médecin psychiatre.

De son engagement naîtront la Fondation des maladies mentales en 1980 et le Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine en 1992.

Dr Lamontagne a été professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal de 1992 à 1998. Il a aussi présidé pendant cette période l'Association des médecins psychiatres du Québec.

Chercheur et auteur de plus de 200 articles scientifiques et de 29 livres, Dr Lamontagne a été le premier psychiatre canadien à implanter des programmes de recherche, de traitement et d'enseignement des techniques de thérapie comportementale.

Ses travaux lui ont valu plus de 25 prix et décorations honorifiques, notamment l'Ordre du Canada en 1989, l'Ordre national du Québec en 1996 et la Médaille du mérite 2001 de l'Association des médecins de langue française du Canada.

Administrateur du Collège des médecins du Québec depuis 1994, Dr Lamontagne est élu président de cet ordre professionnel en 1998, fonction qu'il assumera jusqu'en 2010.

Son passage au Collège aura marqué le monde professionnel. Son influence et son ouverture ont été déterminantes dans le cheminement de l'important dossier de la modernisation des professions de la santé au début des années 2000. Rappelons que cette modernisation a débouché sur un modèle prometteur d'organisation des services professionnels fondé sur le partage d'actes et la multidisciplinarité.

Dr Yves Lamontagne est également membre Fellow de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec depuis 2008. ■

Le lauréat du Prix du CIQ, Dr Yves Lamontagne ; Sylvie Paquette, présidente et chef de l'exploitation, La Personnelle assurances générales ; Richard Gagnon, président du CIQ.

L'œuvre qui symbolise le *Prix du CIQ* est une médaille en argent massif. La production de l'œuvre et la remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2011-2012

Lors de l'assemblée générale annuelle du CIQ tenue le 13 mai 2011, des élections ont eu lieu afin de pourvoir différents postes au sein du comité exécutif.

Au terme de ces élections, Mme **Nathalie Rodrigue,** technologiste médicale, a été élue à la vice-présidence du CIQ, M. **Alain Bernier,** technologue professionnel, a été réélu au poste de trésorier et M. **Claude Leblond,** travailleur social, a été réélu au poste de secrétaire, et ce, respectivement pour un mandat de deux ans.

Le président, M. Richard Gagnon, Fellow administrateur agréé, ainsi que certains administrateurs, Mme Françoise Rollin, ergothérapeute, M. Zaki Ghavitian, Fellow ingénieur, et M. Daniel McMahon, Fellow comptable agréé, poursuivent leur mandat amorcé l'année dernière et complètent le nouveau comité exécutif 2011-2012.

Lors de l'assemblée générale annuelle, le président, M. Gagnon, a témoigné de sa vive reconnaissance pour l'engagement et les travaux menés par Mme Johanne Côté, présidente et directrice générale de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, qui a été administratrice du Conseil pendant cinq ans, dont deux mandats en tant que vice-présidente.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

POUR SA TROISIÈME ÉDITION, LA *SEMAINE DES PROFESSIONNELS* SE DÉROULERA DU 11 AU 14 OCTOBRE 2011 SOUS LE THÈME « L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLES ».

L'éthique et la déontologie sont des dimensions essentielles de la protection du public. Elles s'inscrivent dans la pratique des 347 000 professionnels et des 46 ordres professionnels qui les encadrent. Quels sont aujourd'hui les défis éthiques et déontologiques des professionnels, par exemple dans les domaines de la santé, des relations humaines, des affaires ou des sciences appliquées ? Quelle est la contribution des ordres professionnels à l'amélioration du climat éthique au Québec ?

Ces questions et bien d'autres seront abordées dans le cadre des activités suivantes de la *SEMAINE DES PROFESSIONNELS* 2011 :

Déjeuner-conférence
L'ÉTHIQUE AU SEIN DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS
Jeudi 13 octobre 2011, 11 h 30 à 14 h

PANEL COMPOSÉ DE :
- **Françoise Bertrand,** présidente-directrice générale, Fédération des chambres de commerce du Québec
- **Maud Cohen,** présidente, Ordre des ingénieurs du Québec
- **Vincent Marissal,** chroniqueur, journal *La Presse*
- **René Villemure,** Institut québécois d'éthique appliquée

Table ronde
LES QUÉBÉCOIS ET L'ÉTHIQUE : ÉTAT DES LIEUX, DÉFIS ET SOLUTIONS
Mercredi 12 octobre 2011, 17 h 30 à 20 h, Auditorium de la Grande Bibliothèque

En collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde et en direct sur le Web. Table ronde composée d'un expert renommé, d'un acteur influent de la société québécoise et d'un président d'ordre professionnel. Au menu : dilemmes éthiques contemporains, mises en situation et participation du public.

***Cahier spécial du quotidien* Le Devoir**
L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLES
À paraître le samedi 8 octobre 2011

À la suite d'une entente conclue avec le CIQ, ce cahier spécial du quotidien *Le Devoir* sera entièrement consacré à l'éthique et à la déontologie professionnelles.

Les points de vue du CIQ, de l'Office des professions du Québec et des ordres professionnels participants y seront présentés par des journalistes attitrés. Les ordres pourront ainsi faire état des enjeux propres à leur profession et de leurs actions.

Salon national de l'éducation
AVENUE DES PROFESSIONS
Mercredi 12 au vendredi 14 octobre, Place Bonaventure

Pour la troisième année consécutive, la *Semaine des professionnels* coïncidera avec l'aménagement d'une *Avenue des professions* par le CIQ au Salon national de l'éducation

L'*Avenue des professions* accueillera à nouveau plus d'une dizaine d'ordres professionnels. L'événement sera appuyé par un publireportage du *Journal de Montréal* ainsi que par un portail Web sur les professions, destiné aux jeunes de 15 à 18 ans : **www.deviensunpro.org**

RÉSOUDRE LES DIFFÉRENDS PAR LA MÉDIATION

Les ordres professionnels se sont dotés d'un processus de médiation en vue de prévenir et de résoudre les différends qui peuvent les opposer.

Cette décision prise par les 46 membres du CIQ réunis en assemblée s'appuie sur les recommandations d'un groupe de réflexion qui s'est penché sur les pistes d'amélioration de la collaboration entre les ordres professionnels. Cet aspect constitue d'ailleurs l'une des cinq orientations stratégiques du Conseil pour l'horizon 2011-2016 (voir page 2).

Le recours à la médiation par des ordres en cas de litige est volontaire. La démarche demeure confidentielle et le CIQ n'intervient pas dans une médiation. La gestion du processus est confiée par le CIQ à une firme externe qui lui fait un rapport annuel.

Au terme d'un appel d'offres, la firme Huis Clos, chef de file en matière de médiation entre les organisations et présidée par M. Jean La Couture, FCA, a été sélectionnée afin de gérer le processus.

Les différends entre les ordres professionnels surgissent généralement de situations de chevauchement entre des champs de pratique professionnelle. L'arrimage des champs de pratique – et des professions concernées – constitue d'ailleurs un défi majeur au sein du système professionnel, notamment dans des contextes qui favorisent de plus en plus l'interdisciplinarité. Ces situations contribuent au surgissement d'enjeux de protection du public, de reconnaissance professionnelle, d'insertion au sein du marché du travail, voire d'accès à un marché économique.

Dans un contexte exacerbé, un conflit irrésolu peut être propulsé sur la place publique, faire l'objet d'un litige judiciaire ou forcer l'arbitrage gouvernemental. Dans tous les cas, la crédibilité des ordres concernés peut en être affectée et la confiance du public diminuée.

Selon l'entente qui lie la firme avec le CIQ, Huis Clos traitera les demandes de médiation en toute confidentialité et assistera les parties dans le choix d'un médiateur. Les frais encourus sont à la charge des ordres concernés. ▮

La **médiation** est un mode alternatif de résolution des différends. Dans ce processus, une tierce partie – le médiateur – agit en vue de faciliter les communications et les négociations entre deux parties qui désirent résoudre mutuellement un différend. Le médiateur aide les parties à trouver des solutions et non à imposer celles-ci. Le résultat espéré est que les parties concluent entre elles une entente volontaire.

Il ne faut pas confondre médiation et arbitrage. Dans l'**arbitrage**, une tierce partie – l'arbitre – se prononce sur des dispositions dont n'ont pas convenu les parties et il prend des décisions qui engagent celles-ci. La « sentence arbitrale » formulée a un caractère juridique contraignant, c'est-à-dire que les parties doivent s'y soumettre, qu'elles soient ou non d'accord.

COLLOQUE DU FORUM DES SYNDICS

LES SYNDICS TOURNÉS VERS L'AVENIR

La troisième édition du Colloque du forum des syndics du CIQ s'est déroulée le 24 février dernier. L'événement a rassemblé près de 150 personnes.

Président fondateur de l'Office des professions du Québec et juge à la Cour d'appel pendant plus de 20 ans, l'honorable René Dussault était conférencier d'honneur de l'événement. Faisant état des défis actuels des ordres professionnels, il a invité ceux-ci à s'ouvrir encore davantage aux attentes de la population.

Pour commencer la journée, la face cachée du Web a révélé ses secrets. Les nouvelles technologies de l'information sont des outils à la portée du syndic pour effectuer son travail quotidien. Encore faut-il savoir s'en servir efficacement ! Un expert en cyberenquête, M. Gervais Ouellet, en a exposé les principes d'utilisation. M. Ouellet est coordonnateur au certificat en cyberenquête à l'École Polytechnique de Montréal.

Faisant suite à la demande des syndics désirant être éclairés sur le processus de conciliation de différends dans le cadre d'une enquête, M[e] Daniel Mandron, syndic adjoint au Barreau du Québec, et M[me] Sylvie Truchon, syndic à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, ont exposé les différentes façons de faire.

M[e] Julie Barnabé, avocate au Bureau du syndic du Barreau du Québec, s'est exprimée plus précisément sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

En après-midi, un panel sur la conciliation (photo ci-haut) a permis de poursuivre la discussion. Chacun a pu partager son expérience en la matière.

Par la suite, M[e] Claude G. Leduc, avocat émérite, toujours apprécié pour ses explications limpides et pertinentes, a fait état de la jurisprudence récente en matière de décisions disciplinaires.

Enfin, M[me] Andrée Jetté, conférencière et motivatrice, a clôturé de belle façon cette journée avec ses interventions à la fois humoristiques et éducatives sur la gestion du stress.

Soulignons le travail de l'animatrice de la journée, M[e] Diane Gareau, syndic à la Chambre des notaires du Québec et des membres du comité organisateur : M[me] Louise Hébert, syndic de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, M. Claude Lalonde, syndic de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, M[me] Suzanne Castonguay, syndic adjointe de l'Ordre des psychologues du Québec, et M. Guy Vauban, syndic sortant de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. ▮

CANADA-UNION EUROPÉENNE

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

D'ici 2012, le Canada et l'Union européenne (UE) espèrent parvenir à un accord économique et commercial global. Parmi les aspects discutés, la reconnaissance des qualifications professionnelles (RQP). Une proposition sur la RQP a été mise sur la table par la délégation canadienne.

Le gouvernement du Québec est également actif dans ce dossier et des échanges ont été amorcés avec les organismes concernés, dont l'Office des professions du Québec et le CIQ.

La proposition canadienne s'inspire notamment de l'expérience québécoise en matière de RQP. Ainsi prévoit-on inscrire un certain nombre de principes directeurs, dont la protection du public. Des ententes par les autorités compétences concernées (au Canada et au Québec, il s'agit des ordres professionnels) seraient convenues en s'inspirant de la pratique des Arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM).

Un comité mixte Canada-UE serait chargé de la gouvernance du processus avec la participation des provinces puisque la réglementation professionnelle constitue une compétence exclusive de celles-ci. Des sous-comités pourraient être mis sur pied pour chaque profession sur une base volontaire, animés par les ordres professionnels concernés, en vue de discuter d'éventuels ARM.

La procédure de RQP serait inspirée de la Directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles ainsi que du cadre législatif et réglementaire déterminé par les provinces canadiennes.

Position québécoise. La proposition aura reçu l'aval du gouvernement du Québec. Ce dernier entend s'assurer que les dispositions éventuellement insérées dans l'accord garantiront la capacité du Québec et de ses autorités compétentes de garder la maîtrise d'œuvre de la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le négociateur en chef du gouvernement du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, déclarait l'automne dernier dans le cadre d'une commission parlementaire la volonté d'agir du gouvernement dans le respect des compétences des ordres professionnels.

De son côté, le CIQ a indiqué aux autorités gouvernementales qu'il souhaitait être en mesure de commenter le plus tôt possible la proposition discutée entre le Canada et l'Union européenne.

Des ordres professionnels à Bruxelles. En soutien aux pourparlers actuels, la Délégation générale du Québec à Bruxelles a organisé le 1er mars dernier un séminaire sur la RQP. L'activité s'adressait aux États membres de l'UE et visait à familiariser ces derniers avec l'autoréglementation professionnelle telle que pratiquée généralement en Amérique du Nord.

On y a notamment présenté le modèle du Québec en matière de RQP à la faveur de la mise en œuvre de l'Entente France-Québec.

Les présentations ont été effectuées par des représentants de l'Office des professions du Québec, du CIQ, de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de l'Ordre des architectes du Québec. Les documents peuvent être consultés en ligne sur le site du CIQ à l'adresse : www.professions-quebec.org/documents.

Table sur la mobilité. Plus tôt cette année, à la demande de ses membres, le CIQ a mis sur pied une Table de vigie et de concertation sur les enjeux de la mobilité professionnelle constituée de représentants d'ordres professionnels. ▮

ENTENTE FRANCE-QUÉBEC

AU TOUR DES AUDIOPROTHÉSISTES ET DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Le 21 juin à Paris, des représentants des autorités de réglementation québécoises et françaises ont procédé à la signature d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) pour la profession d'audioprothésiste et celle de technologue professionnel.

Ces accords portent à 22 le nombre d'ARM concernant les professions conclus depuis la signature de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en octobre 2008.

Ces ARM ont été signés par les représentants des ordres concernés et par leurs vis-à-vis français.

Les ARM signés par les ordres professionnels québécois peuvent être consultés sur le site du ministère des Relations internationales, à l'adresse www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/arm/Liste-professions-ARM.pdf.

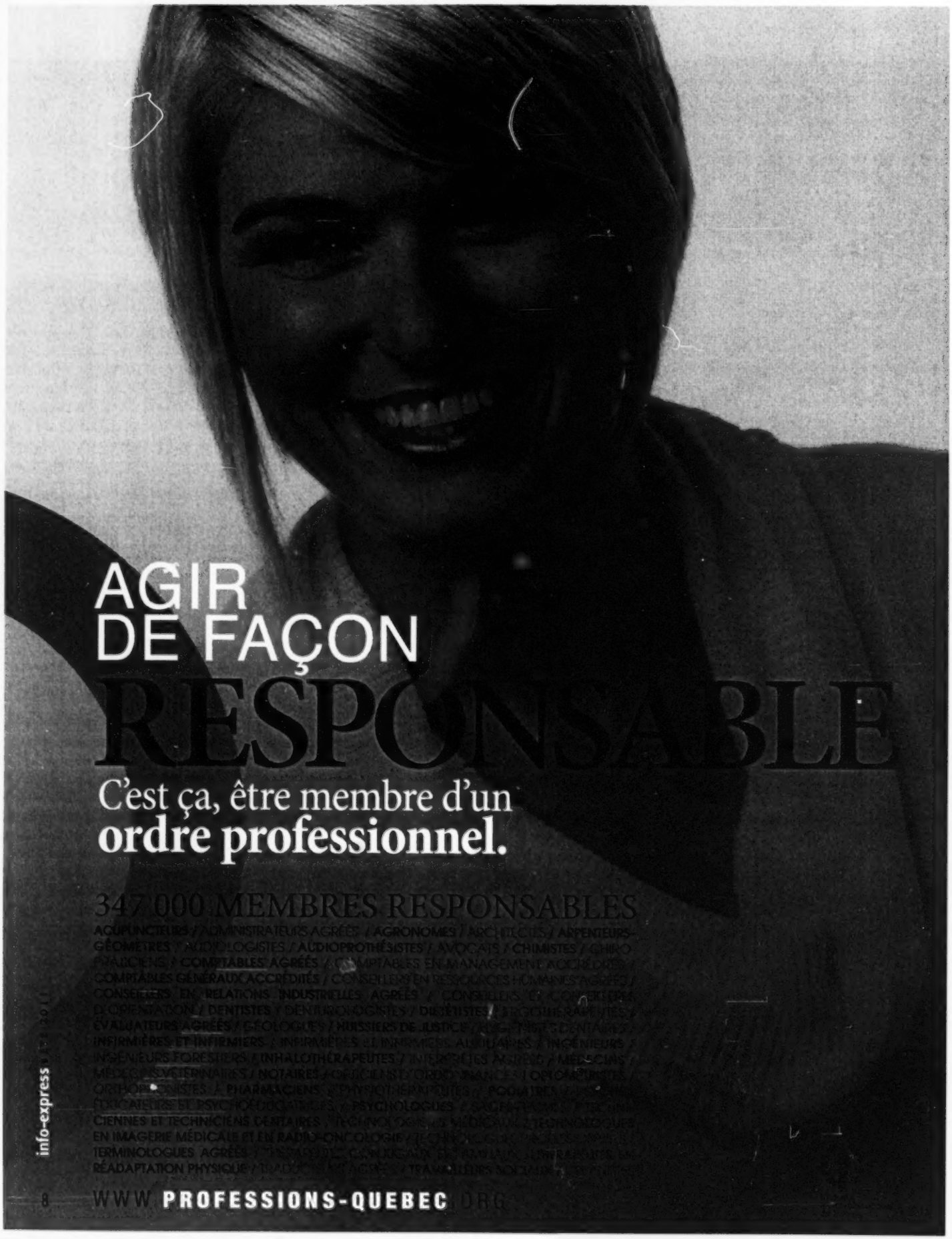
AGIR
DE FAÇON
RESPONSABLE
C'est ça, être membre d'un
ordre professionnel.
347 000 MEMBRES RESPONSABLES
ACUPUNCTEURS / ADMINISTRATEURS AGRÉÉS / AGRONOMES / ARCHITECTES / ARPENTEURS-GÉOMÈTRES / AUDIOLOGISTES / AUDIOPROTHÉSISTES / AVOCATS / CHIMISTES / CHIRO-PRATICIENS / COMPTABLES AGRÉÉS / COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS / COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS / CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS / CONSEILLERS EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS / CONSEILLERS D'ORIENTATION / DENTISTES / DENTUROLOGISTES / DIÉTÉTISTES / ERGOTHÉRAPEUTES / ÉVALUATEURS AGRÉÉS / GÉOLOGUES / HUISSIERS DE JUSTICE / HYGIÉNISTES DENTAIRES / INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS / INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES / INGÉNIEURS / INGÉNIEURS FORESTIERS / INHALOTHÉRAPEUTES / INTERPRÈTES AGRÉÉS / MÉDECINS / MÉDECINS VÉTÉRINAIRES / NOTAIRES / OPTICIENS D'ORDONNANCES / OPTOMÉTRISTES / ORTHOPÉDISTES / PHARMACIENS / PHYSIOTHÉRAPEUTES / PODIATRES / PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES / PSYCHOLOGUES / SOCIOLOGUES / TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES / TECHNOLOGUES MÉDICAUX / TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE / TÉRATOLOGUES / TERMINOLOGUES AGRÉÉS / THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX / THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE / TRADUCTEURS AGRÉÉS / TRAVAILLEURS SOCIAUX
WWW PROFESSIONS-QUEBEC ORG